

Procès Verbal de l'assemblée général du comité régional FFME de Provence Alpes

Le 8 juillet 2013 à 19h30 les représentants des associations et établissement affiliés à la Fédération française de la montagne et de l'escalade, membres du comité régional se sont réunis au CROS Provence Alpes à Cabriès en Assemblée générale ordinaire du comité régional, sur convocation du Président en date du 22/05/2013

Il a été établi une feuille d'émargement qui a été signée par tous les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Cette liste est annexée obligatoirement au présent procès verbal.

L'assemblée était présidée par M Claude Fulconis Président, assisté en tant que secrétaire de séance par M Christian Payan Secrétaire général et de M José Bolo Trésorier.

Ont été désignés comme scrutateurs :

- GLATZ Annie *Pancol Jean*
-

L'ordre du jour fixé par le comité directeur du CD CR en application de l'article 8 des statuts des CR, le 19/05/2013 a été rappelé par le président :

« Montant et modalités de versement de la cotisation prévue à l'article 4 des statuts des CD et CR. »

Le président a précisé que l'ensemble des documents et propositions du comité directeur du CR ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations le 22/05/2013 en application des dispositions de l'article 8 des statuts des CD CR.

Il a été fait lecture des propositions.

Lors du débat qui a suivi les éléments suivants ont été avancés :

- Maintenir le montant à la valeur actuelle
- Terminer l'écriture des actions du projet associatif
- Fixer, lors de l'AG de février 2014, un montant en rapport avec les actions retenues par le projet associatif

A l'issue du débat entre les membres, le président a mis aux voix le montant et les modalités de versement de la cotisation prévue.

La cotisation pour l'année 2013-2014 s'élève à 3 € par licencié. Cette cotisation est prélevée par la fédération lors de la prise de licence puis reversée au comité.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20h ;

Il est dressé le présent procès verbal de l'assemblée générale, signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le présent procès verbal est adressé à tous les membres du CR et transmis à la FFME (directement sur l'intranet FFME dans l'espace du comité onglet infos / documents de la structure).

Le président de séance



Le secrétaire de séance



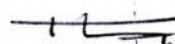
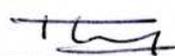
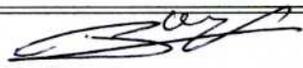
2012 Alpes de Haute Provence 626 licences	Nb licence	Nb voix	Emargement
<u>ASPTT DIGNE</u>	103	7	
<u>CLUB D'ESCALADE JARLANDIN</u>	71	5	
<u>CLUB ESCALADE DE QUINSON</u>	44	1	
<u>CLUB ESCALADE SKI-ALPINISME UBAYE</u>	21	1	
<u>L'ESCAPADE</u>	32	1	
<u>LEI LAGRAMUSAS</u>	91	5	
<u>ROC ET FALAISE</u>	129	7	
<u>VERTICALE ATTITUDE</u>	88	5	
<u>VIVE LES GESTES</u>	47	1	

2012 Hautes-Alpes 549 licences	Nb licence	Nb voix	Emargement
<u>ASPTT GAP</u>	126	7	
<u>C.A.F. BRIANCON</u>	2	0	
<u>C.A.F. EMBRUN</u>	14	1	
<u>C.A.F. GAP</u>	6	0	
<u>C.S.A. 4EME REGIMENT CHASSEURS</u>	11	1	
<u>FOURNEL ARGENTIERE CLUB ESCALADE</u>	98	5	<i>Jauco</i>
<u>INTER CLUB ESCALADE</u>	176	7	
<u>LE GRIGRI</u>	67	5	
<u>MONTAGNES QUEYRAS</u>	19	1	
<u>ORPIERRE VAL DE MEOUGE ESCALADE</u>	3	0	
<u>TEAM ECRINS HAUTES ALPES</u>	27	1	

2012 Vaucluse 358 licences	Nb licence	Nb voix	Emargement
----------------------------	------------	---------	------------

<u>APTITUDES</u>	57	5	<i>Épaulé</i>
<u>CHOURMO ESCALADE 84</u>	44	1	
<u>CLUB ALPIN FRANCAIS D'AVIGNON ET DE VAUCLUSE</u>	4	0	
<u>CLUB ESCALADE SENSABLOC</u>	116	7	
<u>GRIMPEURS DU SUD LUBERON</u>	11	1	
<u>GROUPE D'ESCALADE OPPEDOIS</u>	3	0	
<u>LUBERON ESCALADE</u>	19	1	
<u>VERTICADE</u>	104	7	

2012 Bouches du Rhône 2395 licences	Nb licence	Nb voix	Emargement
<u>7A URBAN ROC</u>	182	7	
<u>A.L.P.H.A.</u>	54	5	
<u>A.S. GRIMPER</u>	157	7	
<u>A.S.C.E.A.Section Montagne</u>	4	0	
<u>AMITIE ET NATURE LA CIOTAT</u>	20	1	
<u>AS EXCURSIONNISTES PROVENCAUX</u>	13	1	
<u>ASPTT MARSEILLE</u>	20	1	
<u>ASSO. SPORT NATURE</u>	39	1	
<u>AURIOL AVENTURE</u>	76	5	
<u>AVENTURES EN CASCADES</u>	4	0	
<u>AVENTURES SOUBEYRANNES</u>	43	1	
<u>BUREAU DES MONITEURS DES CALANQUES</u>	203	9	
<u>CIMES ET CANYONS</u>	16	1	
<u>CLASSEC</u>	21	1	
<u>CLUB AVENTURES GARLABAN SAINTE BAUME</u>	10	1	

<u>COMPAGNIE MONITEURS ESCALADE DU LITTORAL</u>	9	0	
<u>CULTURE GRIMPE</u>	27	1	
<u>ESCALADE CLUB AUBAGNAIS</u>	40	1	
<u>EXCURSIONNISTES MARSEILLAIS</u>	62	5	
<u>FOYER RURAL DE LA DESTROUSSE</u>	62	5	
<u>GEMO GECKO</u>	24	1	
<u>GIGNAC ESCALADE</u>	46	1	
<u>GRAVIES'CIMES</u>	83	5	
<u>GUMS AIX EN PROVENCE</u> <i>Pomair</i>	213	9	
<u>HARMONIE CIMES</u>	121	7	
<u>LA BOITE A GRIMPE</u>	47	1	
<u>LA CORDEE</u>	71	5	
<u>LES ENFANTS DU ROC</u>	19	1	
<u>LOISIRS ARTS ET CULTURE / EUROCOPTER</u>	40	1	
<u>M.J.C. JACQUES PREVERT</u>	89	5	
<u>M.J.C. ROGNES</u>	21	1	
<u>MIRA'GRIMP</u>	36	1	
<u>MONTAGNE A PIC</u>	76	5	
<u>PARFUM D'AVENTURE</u>	26	1	
<u>PROGRESSION VERTICALE</u>	133	7	
<u>PROVENCE ASCENSION</u>	39	1	
<u>ROC'ALPILLES</u>	74	5	
<u>S.M.U.C. ESCALADE</u>	104	7	
<u>U.S.P.E.G.</u>	58	5	<i>Examié</i>
<u>VERTICAL'ISTRES</u>	13	1	